



UFC-Que Choisir de la Vienne
Résidence le Parvis - RdC n°46
1, rue du 14 juillet 1789 - 86000 POITIERS

Tél. : 09 87 76 39 91
(De 9 h à 12 h du lundi au vendredi)
Mail : contact@lavienne.ufcquechoisir.fr
Site : <https://lavienne.ufcquechoisir.fr/>

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UFC-QUE CHOISIR DE LA VIENNE Samedi 15 mars 2025

L'Assemblée Générale s'est tenue de 14 à 17h30 à l'ENTRACTE, 12 rue des Frères Lumière à Poitiers.

Convocations, mandats et ordre du jour ont été envoyés aux adhérents par courrier et e-mail le 28 février 2025.

Etaient présentes : 56 personnes.

Adhérents présents et représentés : 87 dont mandats valides : 36 Suffrages exprimés : 84

Ordre du jour :

Présentation

- du rapport moral et d'orientation par le Président Michel DEBIAIS, et les vice-présidents : Jean-Pierre COILLOT et Viviane SIUDA,
- du rapport financier, du budget prévisionnel, et des cotisations par Martine KAESTNER,
- des rapports d'activité des différentes commissions.

Vote des rapports.

Election du conseil d'administration.

Verre de l'amitié.

*

Président de séance : Frédéric SIUDA.

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie GRANGER.

*

Bureau de vote :

Président : Jean-François ALEIL ; assesseurs : Gérard GIRAUDON, Patrick MERER.



RAPPORT D'ACTIVITÉ - RAPPORT MORAL

Michel DEBIAIS,
Viviane SIUDA, Jean-Pierre COILLOT

Notre association se porte bien, grâce à tous les bénévoles et tous les administrateurs au sein d'une gouvernance partagée avec Viviane et Jean-Pierre.

Depuis son redémarrage en 2021, on constate chaque année une évolution et une ambiance favorables. S'il fallait trouver un indicateur de bonne santé, le chiffre actuel de 35 bénévoles venus nous rejoindre ces dernières années parlerait de lui-même.

Les équipes continuent de se renforcer en nombre, en compétence et en résultats.

La qualité des prestations et des services rendus par nos bénévoles n'est plus à prouver, que ce soit au niveau du traitement des litiges en présentiel, ou dans nos participations au sein de multiples représentations.

Le traitement des litiges en ligne n'est pas en reste puisque les personnes éloignées de Poitiers peuvent régler leur problème quotidiennement sous la houlette de trois conseillers. (Une nouvelle conseillère juriste nous ayant rejoints depuis peu). Cette formule permet de traiter des dossiers à distance.

L'appui de deux avocats avec lesquels nous avons une convention est aussi un élément rassurant pour nos adhérents.

On peut également féliciter l'activité santé-environnement et ses bénévoles pour toutes les tâches qu'ils accomplissent dans leur domaine ; les compétences apportées permettent à notre association d'être à la pointe en matière de la lutte pour la qualité de l'eau et les aspects sanitaires qui en découlent.

Néanmoins beaucoup de choses restent encore à faire. Notons quand même notre participation à l'élaboration du PTGE (projet de territoire de gestion de l'eau) et des actions qui en découlent.

N'oublions pas non plus notre présence utile au sein des instances de l'énergie, notamment à la Centrale de Civaux où notre représentation à la CLI permet de nous tenir au courant des éventuels incidents. N'oublions pas non plus les problèmes de traitement des déchets. En 2024 2 réunions de CLI pour le centre d'enfouissement du Vigeant et une réunion de l'UR sur les déchets.

Tous ces travaux de commissions vous seront détaillés dans les rapports d'activité des bénévoles.

Le point le plus important reste la pollution de l'eau potable par plusieurs pesticides agricoles, notamment le très problématique Flufénacet. Cet herbicide se dégrade en un polluant éternel le TFA, un PFAS très persistant et difficile à traiter. Une large présence de ce type de polluants dits éternels a été détectée dans 96% des communes testées en France, dont Buxerolles.

L'interdiction des pesticides dans tous les périmètres des captages est plus que jamais d'actualité ainsi que l'application de la loi « pollueur-payeur ».

Dans tous ces secteurs, nous jouons un rôle de lanceur d'alerte et prôtons un consommateur responsable.



Du côté des enquêtes lancées par la Fédération : nous répondons à chaque fois « présent » grâce au travail toujours discret des enquêteurs dont la responsable vous détaillera le bilan de l'année.

Une grande satisfaction aussi du côté de tous nos bénévoles qui œuvrent quotidiennement chaque matin et chaque après-midi de permanences dans le cadre de l'accueil et de la permanence téléphonique ; une coordination sans faille qui nous permet de diffuser toutes les informations et d'orienter nos interlocuteurs vers les services compétents.

Côté finances, nous ne sommes pas riches mais nous avons des finances saines qui nous ont même permis de recruter une jeune fille en service civique en 2024. Celle-ci nous a rendu de grands services. Nous allons renouveler l'opération en 2025, mais les conditions budgétaires nationales actuelles ne nous facilitent pas la tâche.

L'équipe chargée de la trésorerie gère avec prudence et compétence les rentrées constituées par les adhésions et réadhésions et nous parvenons à couvrir nos charges, garantissant ainsi notre totale indépendance.

Enfin, un aspect aujourd'hui très important dans une époque où la communication permet d'exister, nous disposons d'outils numériques qui permettent de faire connaître nos combats tout en offrant au grand public une vision détaillée de nos positions : un site Internet et une page Facebook régulièrement mis à jour et enrichis par des infos nationales et des actions locales, une newsletter bimestrielle pour nos adhérents.

Donc merci à nos adhérents fidèles.

ET toutes les propositions de participation sous toutes les formes sont toujours bienvenues.

Bilan de nos activités 2024 en quelques chiffres

- Frédéric SIUDA -

Ce document a principalement vocation à présenter notre activité dans les domaines juridique, environnemental, ainsi que nos actions institutionnelles et de communication médiatique. Il constitue donc une traduction chiffrée du travail de nos 35 bénévoles au bénéfice des consommateurs.

199 personnes reçues en présentiel lors des permanences

205 dossiers de litiges en ligne (TLL)

9 réunions des conseillers litiges

750 heures d'accueil téléphonique et d'ouverture de notre local

19 interventions médiatiques : presse écrite, radio, TV

6 newsletters

119 participations à diverses réunions environnementales ou tables rondes dans le département dont actions santé : représentation à la Commission des Usagers au Fief de Grimoire

8 enquêtes locales réalisées pour le compte de notre Fédération

6 présences hors les murs, marchés, « porteur de paroles », Printemps des consommateurs campagnes de la Fédération

22 participations à des formations fédérales

9 réunions du Conseil d'administration (en Visio et présentiel)

3 bénévoles présents à l'AG nationale les 24, 25 et 26 juin au Futuroscope



RAPPORT D'ORIENTATION

- Michel DEBIAIS -

Nous devons encore consolider nos progressions et appliquer les décisions d'assemblée générale de la fédération vers une consommation responsable et nous devons confirmer nos orientations respectueuses de l'intérêt général de la société et de l'avenir des générations futures.

Dans le souci de toujours mieux rendre service aux consommateurs, nous mettons l'accent sur les formations, qu'elles soient dispensées par la Fédération ou qu'elles soient proposées à l'interne. Pour des bénévoles bien instruits de nos valeurs.

Par ailleurs, pour diffuser encore davantage nos idées, nous essaierons d'aller à la rencontre du public, soit par nos présences sur les marchés du département, soit en organisant des opérations du type « rendez-vous conso » ou « porteur de paroles ».

- VOTE -

Le rapport d'activité, le rapport moral et le rapport d'orientation sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés soit 84 voix POUR.



RAPPORT FINANCIER 2024

- Martine KAESTNER-

Nos locaux nous permettent d'accueillir nos adhérents dans de bonnes conditions et de mettre à leur disposition les diverses documentations.

Depuis janvier 2024 nous utilisons le logiciel de comptabilité BLEEZ. Toutefois lors d'un conseil d'administration de notre Fédération en cours d'année, nous avons appris que les chiffres comptables de l'année 2024 devront être présentés encore sous la forme du tableau Excel (comme les années précédentes). Cette présentation demandée à chaque association locale est ainsi intégrée à un récapitulatif national pour présentation des comptes en assemblée générale nationale.

DEPENSES

Elles se montent à 25.334,45 €

Pendant une période de 7 mois nous avons engagé une jeune femme en service civique, ce qui explique le poste « gratifications ».

Nous sommes tous des bénévoles bien engagés dans le fonctionnement de notre association et n'employons pas de salariés, ce qui permet d'économiser sur ce poste.

RECETTES

Elles se composent des adhésions reçues lors de litiges traités par nos conseillers et des subventions

Elles s'élèvent à 39.491,88

Donnant un résultat pour l'année 2024 de 14.157,43 €

Subvention DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes)

Celle de 2023 pour l'année 2022 nous a été versée en 2024 (1.891,01 €)

La subvention calculée pour l'année 2023 se monte à 2.339,85 € et nous a été versée en décembre 2024.

Il s'agit d'une subvention versée par la DGCCRF à notre Fédération, qui ensuite la ventile sur les associations locales en fonction de critères bien définis (notamment information et accueil des consommateurs, règlements des litiges...) Les animations locales sont également prises en compte dans ce calcul.

Nous avons déposé une demande de subvention auprès de la mairie de Poitiers pour frais de fonctionnement de notre association. A ce titre nous avons reçu 1.200 €

Ces sommes ne tiennent pas compte de la valorisation des heures de bénévolat ni des dons des bénévoles, les barèmes n'étant pas encore connus. Ces 2 postes sont sans incidence sur le résultat car venant en + et en - pour les mêmes montants.

RÉPARTITION DES ADHÉSIONS	2024	2023	2022
Adhésions	283	333	324
Ré-adhésions	336	324	260
Adhésions sympathisants-	1	7	17
TOTAL	620	664	601

Pour l'année 2024 les réadhésions sont plus élevées que les adhésions. Les adhésions proviennent des rendez-vous avec nos conseillers.



La baisse des adhésions pourrait être attribuée au fait que les consommateurs font des recherches sur internet qui parfois leur permettent de résoudre leurs problèmes. (plateformes/réseaux). Ils s'adressent à notre association lorsque leurs litiges deviennent compliqués.

TRESORERIE	FIN 2024	FIN 2023	FIN 2022
Compte courant Crédit Mutuel	4 527,91 €	3,670,55 €	2.064,13 €
Compte sur Livret	40.594,36 €	27.111,44 €	19.665,60 €
Caisse	336,50 €	516,75 €	475,16 €
TOTAL	45.458,77€	31.298,74 €	22.204,89 €

LES MONTANTS DES ADHESIONS POUR L'ANNEE 2024

ADHESION (NA)	ADHESION SOUTIEN	READHESION (RA)	READHESION SOUTIEN	ADHESION COUPLE
32,00 €	37,00 €	29,00 €	37,00 €	15 €

ADHÉSION SOCIALE SUR JUSTIFICATIF 10 €

- - - - -

PREVISIONS ANNEE 2025

Le montant des adhésions/réadhésions n'augmentera pas pour l'année 2025

ADHESION (NA)	ADHESION SOUTIEN	READHESION (RA)	READHESION SOUTIEN	ADHESION COUPLE
32,00 €	37,00 €	29,00 €	37,00 €	15 €

Pour l'année 2025 nous avons provisionné une dépense pour l'embauche d'une personne en service civique ainsi que des honoraires éventuels d'avocat.

Le prévisionnel ne fait pas apparaître de subventions ni de dons, ces montants variant d'une année sur l'autre.

TOTAL DES DEPENSES	19 972,00 €
TOTAL DES RECETTES	20 590,00 €
RÉSULTAT PREVISIONNEL	618,00 €

- VOTE -

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 84 voix POUR. Le résultat de 2024 de 14.157,43 € sera affecté au fonds associatif de notre association locale.

Le montant des adhésions est reconduit à l'unanimité pour l'année 2025.



Commission « FORMATION »

- Frédéric SIUDA -

La formation de nos bénévoles reste un aspect cardinal de l'activité de l'UFC-Que Choisir. Un bénévole qui arrive au sein de notre AL a fait ce choix d'engagement, nous l'espérons, sur la base d'un intérêt personnel marqué pour la consommation et les problématiques qui en découlent.

Mais cet intérêt demande à être travaillé, voire complété par des connaissances caractéristiques d'un sujet très protéiforme.

En outre, pour disposer d'une panoplie d'arguments et surtout pour éviter les erreurs, il conviendra de lui inculquer une méthodologie propre à toutes les AL.

C'est ce qu'on appelle la formation.

1) Organisation de la formation :

Au plan national, la formation est déléguée aux Unions régionales (UR)

La Nouvelle Aquitaine dispose donc d'un référent régional et chaque AL d'un référent formation.

Après un recensement des besoins, est opérée une répartition des moyens entre chaque UR, qui ensuite cible plus précisément les lieux et la nature des stages.

Chaque formation est gratuite et tous les frais sont pris en charge soit par la Fédération, soit par l'UR.

2) Formation fédérale au sein de l'AL de la Vienne.

Après avoir communiqué les possibilités de stages à tous les bénévoles, le référent formation fait un point sur les demandes, envoie le contenu des stages aux intéressés qui doivent en prendre connaissance ainsi que les fiches d'inscription. (Notons au passage qu'à partir de cette année, un stagiaire non présent au stage sera facturé à l'AL).

Ainsi en 2024 a été organisé à Poitiers le mercredi 14 février le stage « découverte », pour 19 stagiaires venant de 3 départements.

En 2024, pour les consultants litiges un stage ITL (Initiation au Traitement des Litiges) a eu lieu à La Rochelle et une bénévole a pu effectuer le sien à Angers. Un stage « litiges vente services » a eu lieu à Niort. Un stage « Animer les rendez-vous conso » a eu lieu à Bordeaux et une bénévole de Poitiers a pu bénéficier de ce même stage à Tours.

3) Modèles de formation interne au sein de l'AL de Poitiers.

Cette formation interne se présente sous deux formes :

a) les réunions au sein d'un groupe : chaque commission organise ses propres moments d'information ; c'est le cas pour le groupe « environnement », avec l'accent porté sur la qualité de l'eau ; c'est le cas pour l'équipe litiges qui se réunit mensuellement pour étudier les cas épineux rencontrés ; c'est le cas pour l'utilisation de Gestal, notre application nationale dont l'usage quotidien obligatoire peut poser problème. (Merci Robert, formateur fédéral).

Notons en outre que chaque nouveau bénévole consultant litige, après une période d'observation, travaille sous le « contrôle » d'un consultant expérimenté.

b) Deux groupes WhatsApp, l'un pour les litiges, où chaque conseiller livre des informations concernant telle ou telle nouveauté juridique et l'autre orienté pour la plateforme téléphonique, où les téléphonistes échangent les nouvelles qui constituent un lien essentiel entre eux afin de maintenir une chaîne d'informations sans faille.

Commission « LITIGES »

- Robert COUDERC -

Le traitement des litiges entre particuliers et entreprises représentent une part importante de notre activité.

Les litiges que nous traitons viennent de 2 sources principales :

1. Les litiges en lignes.

Ils sont aussi appelés TLL, traitement des litiges en ligne ou ALED.

Les consommateurs peuvent créer un dossier litige sur le site QUE CHOISIR. Ce dossier est affecté à l'AL dont dépend l'adresse du consommateur. On a ensuite 48 h pour apporter une réponse. On apporte une réponse générale et circonstanciée à tous les consommateurs mais nous ne traitons de façon approfondie que les litiges de nos adhérents.

En 2024, 2 conseillers ont traité 205 dossiers chiffre en baisse par rapport aux 244 de 2023. 23 personnes ont adhéré à la suite de cette procédure.

En 2025, une 3ème bénévole, Anaïs, a rejoint l'équipe chargée du TLL.

2. Les appels à la plateforme téléphonique.

Les bénévoles en charge de la plateforme téléphonique renseignent les consommateurs qui les appellent. Lorsque le problème exposé nécessite une intervention de notre association, un RDV avec l'un des 13 conseillers litige est programmé.

Avant le RDV, des bénévoles se chargent de l'accueil des personnes, leur expliquent le fonctionnement et les objectifs de l'association et prennent l'adhésion.

Ensuite, le conseiller écoute l'adhérent, lui explique notre démarche et l'accompagne dans le déroulé du litige.

Tous nos litiges sont enregistrés dans l'application **GESTAL** qui permet un suivi et un partage.

En 2024, les conseillers ont traité 199 dossiers. 139 ont été terminés dans GESTAL dont 68 favorablement. 70 % des personnes ayant complété notre formulaire à remplir une fois le dossier terminé sont tout à fait satisfaites de notre action.

- Les litiges bancaires deviennent moins nombreux mais restent toujours à un niveau élevé. Les banques ne remboursent pas facilement leurs clients alors que des décisions de jurisprudence confirment le bon droit des personnes fraudées.

- Les achats sur INTERNET se multiplient et les litiges aussi... Produits non livrés, sites fictifs, produits non conformes.

Deux autres domaines avec de nombreux litiges :

- l'automobile avec les achats/reventes et les réparations. Une action d'UFC QUE CHOISIR a permis d'obtenir de STELLANTIS qu'ils prennent mieux en charge les problèmes d'AD BLUE et des moteurs PURE TECH.

- L'immobilier avec les malfaçons, les délais non respectés, les litiges assurantiels.

Bilan 2024 :

Statut du dossier	Nombre
Clos – Abandon du consommateur	5
Clos – Après compromis	5
Clos – Après conseil	17
Clos – Aucune action possible	1
Clos – Clôture administrative	2
Clos – Gagné amiable	39
Clos – Gagné après procédure	2
Clos – Perdu suite à négociation	2
Clos - Procédure en justice	9
Clos – Sans nouvelle du consommateur	57
Total	139



« COMMUNICATION NUMÉRIQUE »

- Viviane SIUDA -

La communication numérique occupe une place essentielle au sein de notre association, contribuant activement à valoriser et renforcer notre image.

1. Le site Internet

Nous mettons un point d'honneur à maintenir notre site Internet vivant et informatif en publiant régulièrement des contenus pertinents pour nos adhérents.

- **Litiges courants de consommation** : Articles traitant de problèmes récurrents tels que les différends avec les garagistes, les litiges dans le secteur du bâtiment, les problèmes liés à la téléphonie, les commandes sur des sites frauduleux et les arnaques bancaires.
- **Informations pratiques** : Publication de contenus visant à mieux informer les consommateurs, comme le Nutri-Score et son nouveau mode de calcul permettant des choix nutritionnels plus éclairés.
- **Actualité consumériste et environnementale** : Mise en lumière des participations de nos administrateurs à des émissions de radio portant sur des thématiques telles que **le Nutri-Score, Inflation, comment s'en sortir quand on fait ses courses**, l'accès aux soins, les déserts médicaux, la potabilité de l'eau du robinet ou encore la pollution atmosphérique.
- **Contributions locales** : Priorisation des articles rédigés par nos bénévoles sur des thématiques qu'ils maîtrisent, tout en valorisant également les contenus provenant de notre Fédération.

2. La page Facebook

Notre page Facebook complète efficacement notre site en relayant régulièrement les articles publiés. Cette plateforme suscite une interaction positive et une appréciation croissante de la part de notre audience.

3. La newsletter

Publiée tous les deux mois, notre newsletter offre une synthèse d'informations pertinentes et pratiques pour nos adhérents. Nous espérons qu'elle répond pleinement à vos attentes.

Votre avis compte !

Nous sommes toujours à l'écoute de vos observations et suggestions afin d'améliorer nos supports de communication.

Site Internet : <https://lavienne.ufcquechoisir.fr>
Page Facebook : <https://www.facebook.com/ufcquechoisir86>



« COMMUNICATION MEDIAS »

- Frédéric SIUDA -

Presse écrite : nous produisons un article par mois (1500 caractères, espaces compris) dans « le 7 » sur des sujets de communication : la fin de Caddie, les grandes manœuvres commerciales, le Dry January, le Nutri-Score, le snacking , les substituts de viande, le démarchage téléphonique.

Radio : nos interventions en direct se situent dans le cadre de l'émission de France bleu (aujourd'hui « ICI Poitou ») « A votre service » ou « bienvenue chez vous », une émission d'une heure à laquelle participent les auditeurs. Les sujets abordés par nous : Faut-il interdire la publicité ? L'inflation, comment s'en sortir ? Documents administratifs, combien de temps les conserver ? Comment revendre ses cadeaux de Noël ?

Par ailleurs, nous nous impliquons dans les **campagnes nationales** organisées par la Fédération ; ce fut le cas pour la campagne dénonçant les déserts médicaux, pour laquelle un groupe de bénévoles arborant affiches devant la CPAM, situation que les médias locaux ont bien répercutée.

Enfin, une opération « **porteurs de paroles** » a eu lieu en septembre à Poitiers sur la place Alphonse Lepetit.

Et aussi : 4 communiqués de presse (problème de pollution de l'eau), une radio France Bleu, une RCF , une radio pulsar et 9 participations à des tables rondes.



Interventions « HORS LES MURS »

- Jean-Philippe GIRARD -

L'Association Locale UFC Que Choisir de la Vienne a initié il y a plusieurs années, différentes actions de communication vers la population.

En 2022 et 2023, nous avons privilégié une présence sur les marchés, dans l'objectif de rencontrer les consommateurs et mieux faire connaître notre association.

En 2024, en plus d'un marché à Gençay, nous sommes intervenus à Poitiers dans le cadre d'un « Porteur de Paroles », courant septembre.

Qu'est-ce qu'un « Porteur de Paroles » ?

L'objectif de cette manifestation consiste à poser la même question à tous les passants acceptant de discuter avec nous. Nous synthétisons leur réponse en une phrase, leur demandons l'autorisation de la transcrire sur une feuille qui sera ensuite suspendue à un fil, à la vue de tous. Toutes les réponses sont valables. Elles ont toutes été reproduites, et affichées.

L'objectif est tout simplement de créer un contact avec la population et de recueillir son avis sur un thème précis.

Nos projets pour 2025 se portent sur une présence à une manifestation organisée par Eaux de Vienne (un des deux distributeurs d'eau du département), dans le cadre de la Journée Mondiale de l'eau, le 22 mars prochain, et une action d'envergure, en cours de préparation, sur le sujet de l'eau, au printemps à Poitiers.

Commission « ENQUETES »

- Gracie CATTOEN -

En 2024, douze bénévoles ont participé à une ou plusieurs enquêtes. Les sujets d'enquête sont fournis par l'Observatoire de la consommation à Paris. Notre AL a participé à 8 enquêtes pendant l'année : enquêtes en présentiel, à distance, ou observation lors des courses.

2 enquêtes en présentiel :

- Enquête « jardin durable » : conseils des vendeurs sur les économies d'eau au jardin, sur les composteurs, observations aux rayons terreaux et plantes en pot.
- Enquête téléphonie mobile : conseils du vendeur avant d'acheter un forfait mobile pour un enfant de 12 ans.

1 enquête à distance « e-lettre rouge » :

- Envoi de 55 e-lettres rouges vers différentes destinations en France pour vérifier si elles arrivent à destination à J+1

5 enquêtes « observation » :

- Trajet piéton entre le domicile et un magasin d'alimentation générale : existence de trottoirs, obstacles, passages protégés, etc.
- En boulangerie ou grande surface alimentaire, relever les prix d'une baguette ordinaire et d'une baguette tradition.
- Au rayon fruits et légumes, vérifier si certains produits sont conditionnés sous plastique (ce qui est interdit depuis le 01/01/2024).
- Promotion des produits trop sucrés, au niveau des caisses ou mis en avant dans les rayons de façon particulièrement visible.
- Dans les rayons, repérer les étiquettes de shrinkflation ou réduflation.

Commission « SANTÉ-ENVIRONNEMENT »

- Jean-Pierre COILLOT -

Elle compte 11 bénévoles

- qui représentent l'association dans 31 commissions consultatives : aéroport, CDOA, CODERST, COLDEN, CLT3P, 4 CCSPL, CLE, CLI, 4 CSS, 12 COPIL de protection de captages,
- et interviennent dans des tables rondes, lors de RVs et dans les médias : 127 interventions dans 7 domaines auprès de 11 organismes : santé, eau, agriculture, énergie, air, déchets, sécurité, services publics.

3 dossiers principaux : santé, eau, énergie.
2 objectifs : la santé, les coûts indus payés par les consommateurs.

EAU – Jean-Pierre COILLOT -

1. Gestion quantitative de l'eau :

- Bassin du Clain classé en Zone d'excédent des prélèvements par rapport aux ressources disponibles, depuis 1994, d'où la crainte d'un déficit d'eau dans les nappes empêchant de diluer suffisamment les polluants.
- Obstacles mis par la Préfecture et le Conseil Départemental à la validation de l'étude **scientifique HMUC** (Hydrologie Milieux Usages Climat) la seule étude transversale complète et récente sur l'état et la disponibilité des ressources en eau dans le bassin du Clain.
- **Ce que demande l'UFC** : L'UFC a coanimé en 2024 avec ses partenaires associatifs plusieurs conférences transpartisanes d'information sur l'eau. Elle demande un plan territorial de gestion de l'eau (PTGE) à partir de l'étude scientifique HMUC, priorisant l'eau potable, avec une gouvernance équilibrée.

2. Situation sanitaire de l'eau au robinet :

- Bon état des masses d'eau programmé pour 2015, a été repoussé en 2021, puis en 2027...
- **Entre 1980 et 2012, 71 captages ont été fermés**
- **En 2024, 13 usines** de traitement de pesticides sont en fonctionnement
- 300 000 habitants avec de l'eau hors limite de qualité jusqu'en mai à cause d'un fongicide.
- Absence de solution de traitement de l'eau efficace et viable économiquement.
- Analyses par notre fédération de PFAS, « polluants éternels » : 2600 nanogrammes de TFA à Buxerolles [26 fois la limite de qualité s'il était classé comme pesticide pertinent]. Officiellement, ce polluant n'existe pas dans l'eau distribuée.
- Enfin, l'effet cocktail des polluants n'est pas connu.
- **Ce que demande l'UFC : Garantir la qualité sanitaire de l'eau potable.**
- Application du principe de précaution face à des molécules insuffisamment étudiées (73 % des pesticides sont des perturbateurs endocriniens).
- Interdiction des pesticides dans les périmètres de protection de captages en indemnisant les agriculteurs concernés par ces servitudes.
- Application d'une politique préventive des pollutions avec un accompagnement financier des agriculteurs (10 fois moins cher et beaucoup plus efficace qu'une politique curative).
- Intégration par le CD dans son étude socio-éco en cours, des coûts de traitement des pesticides dans l'eau et de leurs conséquences sur la santé humaine.



- Recours juridiques de la fédération (ZNT, HVE, ...).

3. Une eau potable à un juste prix :

- Ce que demande l'UFC :

- Application du principe pollueur-payeur (usine de traitement des pesticides à St Pierre-d'Excideuil + interconnexions = 15 M€ à la charge des consommateurs d'eau potable et des contribuables.
- Arrêt des financements par les Agences de l'eau des mégabassines qui sont du ressort de la PAC. Réserver le budget des Agences de l'eau en priorité à l'eau potable.
- Prévention des pollutions diffuses et accompagnement à la transition de l'agriculture par contrats entre collectivités locales et agriculteurs dans un partenariat gagnant/gagnant (ex de Lons-Le-Saunier). Mise en place de vraies filières ou/et contrats pérennes avec prix garantis et d'un label de terres de captage.

SANTÉ - Dr Patrick MERER -

1. Déserts médicaux :

- Aggravation de l'inégalité d'accès aux soins sur le territoire.
- Seule initiative de l'état : 4ème année pour les internes de médecine générale à échéance septembre 2026 mais manque de maîtres de stage et de structures pour les accueillir.
- Initiatives locales : En Creuse, 1 semaine en immersion dans les déserts médicaux ; débauchage de médecins étrangers...

- **Ce que demande l'UFC** : régulation à l'installation et une stratégie nationale d'accès aux soins primaires.

2. Coûts et reste à charge en santé :

- Nouvelle convention MEDECINS/ ASSURANCE MALADIE : Nouveaux tarifs 30€ consultation en médecine générale, doublement des franchises, dépassements d'honoraires, forte augmentation du coût des mutuelles santé.
- Reste à charge invisible (RACI) : d'après l'enquête France Association Santé le RACI, sur le petit matériel de soin, les aides techniques, les frais d'alimentation, les séances chez le diététicien, le psychologue ou l'ostéopathe, est évalué à 1157€/an /personne malade.

- Ce que demande l'UFC-Que Choisir :

- Instauration d'un régime d'assurance maladie obligatoire qui prenne en charge à 100 % des dépenses de santé, autour d'un panier de soins essentiels.
- Suppression des dépassements d'honoraires, tickets modérateurs et franchises

3. Autre actualité intéressant les consom'acteurs

- Attaque en règle contre le NUTRI-SCORE au niveau européen utilisé en France,,Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Suisse plus de 150 études montrent sa simplicité et son intérêt pour la santé lobbying politique de l'Italie ; lobbying des industriels en France, Lactalis Danone nouvelle formule en attente des décrets d'application depuis plus d'un an
- Dépendance croissante aux antalgiques opiacés de niveau 2.
- Pesticides et santé : les mutuelles complémentaires s'expriment sur la question.
- PFAS et santé: la grande inconnue,



NUCLEAIRE, CLI DE CIVAUX -

Jeanne-Marie GRANGER -

- **Les CLIs, Commissions locales d'information**, sont des instances associées à des établissements présentant un danger majeur pour l'environnement et les personnes. L'UFC-Que Choisir de la Vienne est représentée dans plusieurs CLIs sur le département et participe activement aux réunions (env. 6 fois/an) à celle de la centrale nucléaire de CIVAUX

- S'y retrouvent et peuvent échanger :

- l'opérateur (EDF),
- l'autorité de sûreté nucléaire (ASNR),
- des élus (maires, conseillers départementaux...)
- des représentants de l'Etat et de ses services (préfecture, ARS, pompiers, gendarmerie...)
- des personnes qualifiées (personnel médical, scientifique...),
- des associations concernées par l'environnement et la protection des personnes, dont la nôtre.

- En fin d'année, une AG est ouverte au public dans une commune proche de la centrale. Vous êtes vivement encouragés à y assister pour vous informer et équilibrer l'audience. La date sera mise sur notre site Internet.

- Les membres de la CLI sont destinataires de **l'information sur les incidents et de données** que l'opérateur est contraint de lui fournir, ce qui nous permet :

- de **suivre le fonctionnement** (consommation d'eau, rejets radioactifs et chimiques, incidents techniques, fuites, etc...), c'est-à-dire d'avoir un **droit de regard** (relatif certes) sur des activités à risques et leur impact sur l'environnement,
- de **faire entendre la voix et les interrogations** du public
- d'**éviter certaines dérives**.

- **Des nouvelles de Civaux, bilan 2024.**

- La production d'électricité a retrouvé un rythme normal après un arrêt d'un an en 2022 pour fissuration sur des circuits de secours. Mais quand réparation à l'identique = quid de sa pérennité ?

- Des installations en retard de réalisation (production de monochloramine contre les légionelles, bassin de confinement des déversements accidentels)

- Nous avons les yeux rivés sur les incidents et l'impact possible des rejets sur les captages d'eau potable et l'eau du robinet prélevée dans la rivière Vienne (effets de l'exposition chronique au tritium et autres éléments radioactifs et chimiques).

- Un **avenir qui dérange** à plus d'un titre, après l'annonce en mars puis en octobre de la participation de la centrale de Civaux à **la dissuasion nucléaire**.

- Fragilisation de la sécurité due à ces nouvelles activités.
- Augmentation probable du tritium dans les effluents (air et eau) si la filière tourne à plein régime.
- Crainte pour la transparence et la pérennité des CLIs.

- **EPR ? SMR ? un futur incertain :**

- **L'EPR de Flamanville** : a été raccordé au réseau en décembre, après 12 ans de retard, des coûts explosés, et une rentabilité qui ne va pas de soi. Voir le rapport critique et éclairant de la Cour des Comptes sur la filière EPR, janvier 2025 : www.ccomptes.fr - Quant aux **SMRs** : Cette filière a fait long feu il y a longtemps déjà. Problèmes de sûreté et de sécurité, de rentabilité économique, de prolifération soulevés alors semblent totalement oubliés des décideurs.



UFC-Que Choisir de la Vienne
Résidence le Parvis - RdC n°46
1, rue du 14 juillet 1789 - 86000 POITIERS

Tél. : 09 87 76 39 91 (De 9 h à 12 h du lundi au vendredi)

Mail : contact@lavienne.ufcquechoisir.fr Site : <https://lavienne.ufcquechoisir.fr/>

Election des Administrateurs de l'UFC-Que Choisir de la Vienne AG du samedi 15 mars 2025

Procès-verbal de la Commission de dépouillement des votes

Président : ALEIL Jean François

Assesseurs : GIRAUDON Gérard et MERER Patrick

Rappel : L'article 11-8 des statuts stipule que « l'élection des membres du Conseil d'Administration s'effectue à bulletin secret, à la majorité des membres présents ou représentés ».

Un appel de candidature au poste d'Administrateur a été lancé le 28 février 2025, lors de la convocation à l'AG, pour 6 postes à pourvoir.

Deux candidats **nouveaux** se sont présentés.

Deux **administrateurs, renouvelables**, se sont déclarés candidats.

Les candidatures ont été validées par le CA.

- 87 adhérents étaient présents ou représentés à cette Assemblée Générale et 56 personnes y ont assisté.
- 38 pouvoirs ont été reçus dans les délais au siège de l'association. A noter que 6 sont arrivés dans les délais mais ont été enregistrés par le secrétariat le lendemain. Après examen, 2 ont été invalidés par la commission : l'adhérente concernée n'était pas inscrite sur le registre des adhérents, le pouvoir comportait les noms de 2 mandataires. 36 pouvoirs ont donc été validés.
- 84 bulletins de vote ont été mis dans l'urne.

Les candidats ont recueilli les suffrages suivants :

COILLOT Jean Pierre	renouvelable	84
COUDERC Robert	renouvelable	84
COUDERC Marie-France		84
JARRY Christian		84

Les 4 candidats sont donc élus au poste d'Administrateur de l'UFC Que Choisir de la Vienne.

Nouvelle composition du CA :

**Jean-Pierre COILLOT, Marie-France COUDERC, Robert COUDERC,
Michel DEBIAIS, Jean-Philippe GIRARD, Gérard GIRAUDON,
Jeanne-Marie GRANGER, Christian JARRY, Martine KAESTNER,
Patrick MERER, Frédéric SIUDA, Viviane SIUDA.**



Nous remercions Madame Lisa BELLUCO, députée de la 1ère circonscription de la Vienne, d'avoir répondu à notre invitation et de s'être prêtée au débat. Elle est intervenue sur des thèmes qui nous préoccupent, tant en matière de consommation (litiges rénovation...) que d'environnement et de santé (protection des ressources en eau, PFAS, protection des captages, nourriture bio et collectivités...), tout en expliquant son rôle de Parlementaire dans l'évolution des politiques publiques dans ces domaines.

L'ordre du jour de l'AG 2025 de l'UFC-Que Choisir de la Vienne étant épuisé, la séance est levée à 17h30 et suivie du pot de l'amitié.

Fait à Poitiers, le 15 mars 2025.
la secrétaire de séance, JM Granger

Certifié conforme,
le Président, Michel DEBIAIS,

Viviane SIUDA, Vice-présidente,

Jean-Pierre COILLOT, Vice-président,